

## COUVERTURE

## LOGO

Remplacer par le logo du Cluster Protection uniquement.



## PHOTO

Hauteur de la photo : 7,2"

- Utilisez de préférence des photos où l'**identité du sujet** est cachée.
- Lorsque des personnes sont représentées sur des photos, veillez à ce qu'une **note de consentement** éclairé soit rédigée.
- **Choisissez toujours des photos** de sujets/personnes **dignes**.
- N'utilisez pas ou ne capturez pas d'images représentant des milices ou des personnes armées.
- Veillez à donner les **crédits** appropriés au contenu partagé (personne/agence).
- Veillez à fournir une image haute résolution.
- Si nécessaire, contacter le GPC pour identifier les photos.

## TITRE

- À remplacer par le nom du pays
- Conservez la taille et le format de l'Analyse de Protection

## DATE

- Mois en lettres
- Année en chiffres

## RÉPUBLIQUE DE SORAMI

## Analyse de Protection

Mise à jour des tendances en matière de conflits et de risques de protection liés au climat

DÉCEMBRE 2022

## SOUS-TITRE

Si possible, donnez un sous-titre.

## CONSEILS :

- Si l'analyse concerne le niveau infranational, utilisez le nom de la zone/région comme sous-titre.
- Max. 8 mots.
- L'analyse aboutit-elle à une conclusion essentielle ?
- Y a-t-il une tendance particulière au cours de cette période ?
- Y a-t-il un sujet de discussion spécifique au niveau du Coordonnateur Humanitaire / de l'EHP / du Groupe de coordination inter-cluster (malnutrition, climat, déplacement, etc.) ?

## NOTES DE FIN

Toutes les références doivent être présentées sous forme de notes en fin de texte. Les notes de fin doivent tenir sur la dernière page sans en modifier le format.

## Notes de fin

- <sup>i</sup> Rapport final du groupe d'experts sur le Sorami, décembre 2021
- <sup>ii</sup> Bulletin de veille climatique, décembre 2022
- <sup>iii</sup> Estimation rapide des dommages post-catastrophe (GRADE) de la Banque mondiale, novembre 2022
- <sup>iv</sup> Basé sur le seuil de pauvreté en parité de pouvoir d'achat de 1,90 \$, Banque mondiale, 2022
- <sup>v</sup> Appel éclair pour les inondations, OCHA, décembre 2022
- <sup>vi</sup> Évaluation du suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition, PAM, décembre 2022
- <sup>vii</sup> Plan de réponse à la sécheresse et de prévention de la famine, OCHA Sorami, décembre 2022
- <sup>viii</sup> Dépenses gouvernementales régionales 2012-2022, Banque mondiale
- <sup>ix</sup> UNAMS, Tendances des victimes civiles 2011-2021
- <sup>x</sup> Déclaration du Coordonnateur Humanitaire sur la mise en œuvre de la loi 6/42, mars 2022.
- <sup>xi</sup> Bulletin trimestriel du réseau pastoral rural, décembre 2022
- <sup>xii</sup> DTM, décembre 2022.

## Méthodologie

Entre octobre et novembre 2022, le Cluster Protection a organisé un atelier sur l'analyse de la protection en collaboration avec le domaine de responsabilité relatif à la violence basée sur le genre (VBG), le domaine de responsabilité relatif à la protection de l'enfance et le domaine de responsabilité relatif au logement, à la terre et à la propriété. L'atelier reposait sur le cadre d'analyse de la protection et 16 partenaires y ont participé (CARITAS, UNICEF, HCR, FNUAP, OIM, HelpCode, HCDH, NRC, PAM, SAMIS, Medicos del Mundos, AAM, KUSIRA, Jesuit Refugee Service, Street Child et Save the Children). L'analyse est basée sur des données quantitatives et qualitatives provenant de sources de données secondaires existantes, d'évaluations de la protection et de rapports couvrant les événements survenus entre avril et octobre 2022, y compris des données provenant d'outils clés de suivi de la protection à l'échelle du pays - le Système de suivi de la protection du Sorami (SPMS); le Réseau de suivi de la protection et du retour (PRMN) et le portail d'information sur les expulsions.

## Limites

Les données disponibles au Sorami se limitent principalement aux zones actuellement accessibles aux acteurs humanitaires. Les régions de Tissura, de Syle centrale, de Rusa et de Piru, ainsi que les zones de Manura contrôlées par les Comités d'unité nationale (CUN), sont actuellement inaccessibles à la communauté humanitaire. Des avis d'experts et une série d'exercices de réflexion avec l'UNAMS et le NSCHN ont été réalisés pour identifier les risques de protection et leur niveau de gravité dans ces régions.

## MÉTHODOLOGIE

Présentez brièvement la méthodologie et les limites. Ne dépassez pas 4 paragraphes au total.

## LOGO

À remplacer par le logo du Cluster Protection national.



Pour plus d'informations, veuillez contacter : Nur Haddad - [nhaddad@unhcr.org](mailto:nhaddad@unhcr.org) | Giulia Piro - [g.piro@prc.org](mailto:g.piro@prc.org)

## DEUX CONTACTS

Ajoutez au maximum deux contacts. À titre indicatif, le coordonnateur et le co-coordonnateur

## DERNIÈRE PAGE

## RÉSUMÉ

LONGUEUR MAX. : 1 PAGE

EN-TÊTE

Insérez le pays et la date

LOGO

À remplacer par le logo du Cluster Protection uniquement

RÉPUBLIQUE DE SORAMI | Décembre 2022



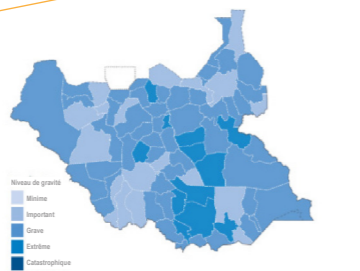
### RÉSUMÉ

Une quatrième saison des pluies consécutive sans précipitations suffisantes a poussé certaines parties de la République de Sorami (RS) au bord de la famine. Tout au long de l'année 2022, les graves sécheresses, les conflits, les chocs climatiques et les expulsions forcées ont eu un effet cumulatif dévastateur sur les capacités d'adaptation et les vulnérabilités de la population, aggravant ainsi l'impact des risques existants en matière de protection.

Depuis janvier 2022, les récents conflits dans les régions de N'gurtu, Solbei, Tissura, Ateppo, Piru et dans d'autres régions, associés à des inondations sans précédent dans les régions de Solbei, Tissura et Piru, n'ont fait qu'annuler une grande partie des progrès réalisés grâce à l'aide humanitaire fournie en 2021 et 2022. La situation exige une intensification des efforts pour éviter des conséquences catastrophiques au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Les risques de protection nécessitant une attention immédiate au cours de la période couverte par cette analyse sont les suivants :

1. Attaques contre des civils et autres homicides illégaux
2. Siège et entraves illégaux aux déplacements
3. Violence basée sur le genre et violence entre partenaires intimes liées aux conflits
4. Expulsions forcées de personnes déplacées
5. Mutilations et blessures graves dues aux engins explosifs



19 % Important	57 % Grave	24 % Extrême
<b>Personnes dans le besoin : 200 000 (+15 %)</b>		
EXTRÊME : 10 280	CATASTROPHIQUE : 6 220	
+11 %	+2 %	

### ACTIONS URGENTES

Une action urgente est nécessaire pour mettre un terme aux stratégies d'adaptation négatives émergentes, motivées par l'augmentation de l'insécurité alimentaire, les conflits, les tensions pour les ressources naturelles et la hausse sans précédent des abus et de l'exploitation qui ont été identifiés. Il est de la plus haute importance de :

- Garantir l'acheminement en temps voulu de l'aide humanitaire en modifiant les obstacles causés par la loi 6/42 de janvier 2022, et permettre le dialogue et la coordination avec l'UNAMS pour le passage en toute sécurité des convois.
- Élaborer une réponse d'urgence intersectorielle conjointe, inclusive et sensible à la participation des deux sexes au développement, visant spécifiquement à renforcer le *tijen*, par le biais d'interventions communautaires, du déploiement d'agents de négociation et d'un soutien financier polyvalent.

### MISE À JOUR RELATIVE À LA GRAVITÉ DES RISQUES DE PROTECTION | JUIN-DÉCEMBRE 2022

MINIME	IMPORTANT	GRAVE	EXTRÊME	CATASTROPHIQUE
Nara, Sarimu, Salla de l'Ouest	Manura, Solbei, Railey, Sonri, Salla du Nord	Syle supérieure, Piru, Lombardie, Salla du Sud, Salla de l'Est, Canna	Rusa, Ateppo, N'gurtu, Tailabé	Tissura, Syle centrale

ÉVOLUTION DE LA GRAVITÉ PAR RAPPORT À L'ANALYSE PRÉCÉDENTE	
<b>AUGMENTATION</b> 12	Manura, Solbei, Railey, Sonri, Syle supérieure, Piru, Lombardie, Rusa, Ateppo, N'gurtu, Tissura, Syle centrale
<b>STABILITÉ</b> 4	Nara, Sarimu, Salla de l'Ouest, Salla du Sud
<b>RÉDUCTION</b> 3	Salla du Nord, Salla de l'Est, Canna, Tailabé

Page 2

PIED DE PAGE

Ne pas modifier.

FORMAT TEXTE

POLICE : Calibri (Corps)

TAILLE : 10

ESPACEMENT DES LIGNES : 1,08

ESPACEMENT : Avant/Après 6

VISUEL STANDARD

Les personnes dans le besoin correspondent à la population estimée ayant besoin de services de protection humanitaire, calculée pendant le cycle de programmation humanitaire (CPH) à des fins de planification stratégique. Il s'agit d'un tableau flexible qui peut être utilisé pour expliquer quelles sont les personnes dans le besoin en fonction des groupes de population, du sexe, de l'âge et d'autres groupes, selon les besoins.

SOUS-TITRE STANDARD

Conservez le sous-titre. Incluez 2 recommandations principales pour la période.

VISUEL STANDARD

### MISE À JOUR DU NIVEAU DE GRAVITÉ À L'ÉCHELLE SOUS-RÉGIONALE

Fournissez **les chiffres absolus et les noms des sous-régions**. Le niveau de gravité est calculé en partenariat avec le CPH et est mis à jour une fois par an. En cas de changement radical du contexte ou de crise, un atelier d'analyse conjoint réunissant les partenaires des différents domaines devrait convenir de modifier la gravité pour l'Analyse de Protection et en préparation du prochain CPH. Cela ne doit être le cas que si la planification stratégique a été modifiée en raison de l'évolution de la situation. Cette section est suggérée pour fournir des mises à jour stratégiques, mais elle peut être omise si les cartes présentent des variations par rapport à la dernière Analyse de Protection.

## ORIENTATIONS SUR LE CONTENU

### INTRODUCTION

Cette partie comprend un résumé des changements les plus récents dans le contexte, la situation et/ou un événement soudain particulier. Le résumé doit éviter de décrire le processus de l'Analyse de Protection, mais plutôt fournir un compte rendu immédiat de la situation dans le pays. Indiquez ce qui est nouveau dans le contexte par rapport à la dernière version de l'Analyse de Protection.

La production de ce résumé devrait être la dernière étape du processus de rédaction de l'Analyse de Protection.

### PARAGRAPHES

- Résumé de la mise à jour la plus importante de la période, 2 paragraphes.
- Risques de protection sous forme de puces, 5 au maximum.
- Actions urgentes, 2 messages principaux.

### ACTIONS URGENTES

Cette partie présente les deux messages principaux de l'opération, qui s'appuient sur les recommandations. Les messages peuvent soit reprendre les recommandations incluses dans la section spécifique qui sont considérées comme prioritaires pour la période ; ils peuvent également être spécifiquement rédigés comme des appels à l'action ou des plaidoyers qui sont considérés comme importants pour l'opération.

### MISE À JOUR RELATIVE AU NIVEAU DE GRAVITÉ | PÉRIODE

Ce tableau ne doit être mis à jour qu'en cas de nécessité. Il doit être le résultat de l'analyse collective menée avec les partenaires des Clusters Protection, refléter les principales tendances au niveau sous-régional et présenter les changements par rapport au dernier niveau de gravité présenté, soit dans l'aperçu des besoins humanitaires, soit dans une précédente Analyse de Protection.

### PRODUITS PRINCIPAUX

- Les zones géographiques faisant l'objet d'une attention particulière sont mises en évidence.
- Risques de protection nécessitant une attention immédiate au cours de la période couverte par l'Analyse de Protection.



LONGUEUR MAX. : 3 PAGES

**VISUEL STANDARD**

**PRINCIPALES TENDANCES AU COURS DE LA PÉRIODE D'ANALYSE**

Identifiez 5 grands chiffres relatifs à la protection. Indiquez le chiffre absolu actuel. Indiquez également :

- la variation estimée par rapport à la dernière Analyse de Protection ou par rapport au dernier trimestre ;
- la variation estimée par rapport à la même période de l'année précédente.

**CONTEXTE**

**CONTEXTE**

VICTIMES CIVILES		INCIDENTS DE VBG		SÉCHERESSES TOUCHANT DES PERSONNES DÉPLACÉES		CONFLITS TOUCHANT DES PERSONNES DÉPLACÉES		EXPULSIONS FORCÉES	
% PÉRIODE	% ANNÉE	% PÉRIODE	% ANNÉE	% PÉRIODE	% ANNÉE	% PÉRIODE	% ANNÉE	% PÉRIODE	% ANNÉE
+18 %	+65 %	+20 %	+50 %	+18 %	-8 %	+28 %	+45 %	+33 %	+21 %

Le Sorami a connu une guerre civile entre 1978 et 1992. Un accord de paix est entré en vigueur le 2 mars 1993, avec la mise en place d'un premier gouvernement transitoire d'unité nationale (GTUN), remplacé par la suite par un système fédéraliste basé sur l'appartenance ethnique. Sept élections se sont déroulées avec succès, caractérisées par une alternance continue du parti au pouvoir entre le Front national (FN) de la majorité Runis et le Front populaire (FP) de la majorité Alemi. Une apparente stabilité politique continue a caractérisé le Sorami, mais les confrontations ethniques sous-jacentes ont entravé le développement national ainsi que d'importants processus législatifs, polarisant les 20 départements existants sur la base de critères ethniques. Selon le rapport du groupe d'experts sur Sorami, le gouvernement fédéraliste, « au lieu de rompre le cycle violent des négociations politiques entre élites au Sorami, est devenu une partie du problème, presque tous les acteurs des efforts politiques étant désormais otages de calculs politiques »<sup>1</sup>.

Depuis juin 2022, la sécurité et l'état de protection se sont progressivement détériorés en raison de l'intensification du conflit par les groupes armés locaux. La proclamation de la loi 6/42 en janvier 2022, qui confie tout le contrôle et la surveillance des budgets au Ministre des affaires départementales récemment créé, en supprimant les fonctions qui relevaient auparavant des gouverneurs de chaque département, a exacerbé les tensions et augmenté le nombre d'attaques armées. Le couvre-feu imposé entre septembre et octobre 2022 par le Front populaire. Depuis janvier 2022, le Sorami est caractérisé par la présence

**INTENSIFICATION PRÉCOCE**

Les tensions intercommunales, en particulier dans le cadre de groupes ethniques Talamis, ont été enregistrées depuis coordonnant les efforts de judiciaire ainsi que les attaques

Les risques de protection les escalades passées comprennent non étatiques locaux de lais enfants et la séparation forcée

Selon la Commission nationale, ont été enregistrées depuis coordonnant les efforts de judiciaire ainsi que les attaques

Cette tendance à la baisse identifiées par le Cluster Protection

**SOURCES DE DONNÉES POTENTIELLES**

- **DÉPLACEMENT** : [Matrice de suivi des déplacements de l'OIM](#)
- **SÉCURITÉ ALIMENTAIRE** : [Classification de la phase de sécurité alimentaire intégrée](#)
- **VIOLENCE POLITIQUE ET PROTESTATION** : [Le projet de données sur les lieux et les événements des conflits armés](#)
- **GRAVITÉ DE LA CRISE** : [Indice de gravité INFORM](#)
- **HISTOIRE DES GROUPES ETHNIQUES (1946-2020)** : [GROWup - Recherche géographique sur la guerre, plateforme unifiée](#)
- **INCIDENTS** : Les missions de l'ONU si elles sont actives dans le pays.
- **ACCÈS HUMANITAIRE** : Aperçu des besoins humanitaires / plan de réponse humanitaire / OCHA
- **VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME** : HCDH / Bureau des droits de l'homme de la mission de l'ONU dans le pays

**TABLEAU et GRAPHIQUES**

Veillez utiliser autant que possible le format standard fourni ici. Incorporez des tableaux et des graphiques en tant qu'images et ajoutez une bordure en pointillés dans les couleurs standard bleu/vert.

**ORIENTATIONS SUR LE CONTENU**

**INTRODUCTION**

Cela correspond au **premier pilier du CAP : Contexte**.

Faites une synthèse du contexte de la protection et soulignez en particulier les **développements survenus au cours de la période considérée qui influencent la dynamique de la crise, que ce soit de manière positive ou négative**, y compris toute modification de l'environnement opérationnel. Accordez une attention particulière à la manière dont les dynamiques contextuelles peuvent avoir un impact sur les personnes handicapées, les personnes âgées et la traite des êtres humains. L'analyse du contexte doit être utilisée pour éclairer les conclusions de l'analyse complète de la protection, notamment en ce qui concerne les groupes de population les plus touchés et l'endroit où ils se trouvent.

La section ne doit pas présenter d'informations contextuelles générales, disponibles dans d'autres rapports. Elle doit être axée sur **des aspects, des facteurs et des tendances spécifiques qui ont un lien direct avec les risques de protection analysés ultérieurement**.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à [l'annexe 2 du CAP](#).

**PARAGRAPHES**

La section relative au contexte n'a pas de structure prédéterminée. Il est toutefois suggéré d'inclure des **sous-titres**, à condition que :

- Chaque sous-titre illustre **un facteur ou une tendance** qui a un effet particulier sur les risques de protection au cours de la période (par exemple, *L'instabilité et l'insécurité alimentaires par les rivalités ethniques ; La prééminence des dirigeants locaux et la dynamique remettent en question les réponses structurelles*).
- 1 ligne au maximum.
- Les sous-piliers du CAP (Historique des conflits et/ou des aléas, Paysage politique et socio-économique, Paysage institutionnel, juridique et normatif) peuvent être utilisés comme sous-titres s'il est difficile d'identifier les facteurs ou les tendances clés.

**PRODUITS PRINCIPAUX**

- **Occurrences passées et/ou tendances des menaces contre la protection** touchant des emplacements géographiques et/ou des groupes de population.
  - a) Menaces récurrentes (incidents, violations) qui empêchent ou permettent l'accès aux services.
  - b) Dynamiques de pouvoir et relations sociales existantes qui affectent particulièrement une tendance au cours de la période considérée.
  - c) Décisions antérieures concernant les processus de paix ou la résolution des conflits qui ont encore un effet sur les risques existants.
- **Facteurs politiques et socio-économiques actuels qui favorisent ou alimentent** les menaces actuelles en matière de protection. Ils peuvent inclure ce qui suit :
  - a) Qu'est-ce qui, dans le contexte, aggrave les effets des menaces identifiées ?
  - b) Quels sont les acteurs ou les groupes qui jouent un rôle particulier dans la perpétration des menaces ou dans l'amplification de leurs effets (positifs et négatifs) ?
  - c) Qu'est-ce qui empêche la population de s'exprimer ou de demander des comptes ?
- **Cadres et mécanismes normatifs et réglementaires discriminatoires, préjudiciables ou protecteurs**. Ils peuvent inclure ce qui suit :
  - a) Quelles lois, réglementations, normes ou pratiques sociales formelles et informelles ont un effet ou une influence sur les menaces existantes et leurs effets (positifs et négatifs) ? **CONSEIL** : Il ne s'agit pas de l'ensemble des lois, réglementations, normes ou pratiques sociales, mais uniquement de celles qui requièrent une attention particulière au cours de cette période (et qui peuvent être rappelées dans les recommandations).

**SUGGESTIONS DE VISUELS ET DE GRAPHIQUES**

- N'intégrez pas de graphiques portant sur un seul point de données et liés à une seule question des enquêtes Protection Monitoring, MSA, MSNA ou autres.
- Dans la mesure du possible, présentez toujours des tendances afin de mettre en évidence des changements de situation spécifiques. Ceci est extrêmement utile dans les crises prolongées où « les problèmes sont connus ».
- Chiffres relatifs aux personnes dans le besoin / chiffres relatifs aux personnes dans le besoin par domaine de responsabilité (le cas échéant, et en veillant à ce que les chiffres soient cohérents avec la période considérée).
- Carte superposant la gravité / les personnes dans le besoin et les incidents (y compris les attaques, les homicides, les incidents propres aux domaines de responsabilité et autres) / Contraintes d'accès.
- Carte superposant les chiffres clés de la protection et d'autres informations intersectorielles. Voici quelques exemples : a) IPC dans des situations d'insécurité alimentaire critique ; b) informations socio-économiques dans des situations d'érosion des capacités d'adaptation et de refus d'accès aux ressources ; c) groupes ethniques dans des situations de conflits intracommunautaires.
- Lieux difficiles d'accès / Protection des données des civils.

LONGUEUR MAX. : 6 PAGES

## RISQUES DE PROTECTION

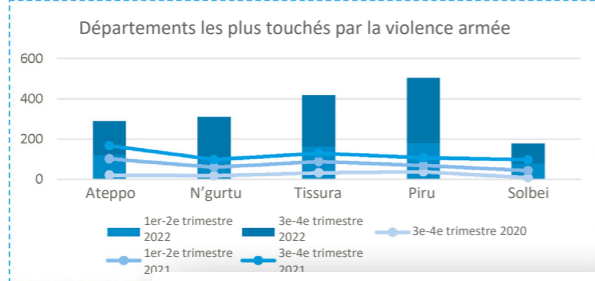
RÉPUBLIQUE DE SORAMI | Décembre 2022



### RISQUES DE PROTECTION

#### RISQUE 1 Attaques contre des civils et autres homicides illégaux

Selon la police nationale soramienne (PNS), entre juin et décembre 2022, au moins 2 344 personnes ont été tuées, blessées ou enlevées sur fond de violence armée, laquelle comprend des attaques armées, des frappes aériennes et de drones, des bombardements, des attaques de missiles et des violences sexuelles liées aux conflits. Les agressions représentent une augmentation de 18 % par rapport aux 1 923 cas enregistrés entre janvier et juin 2022. Les hommes constituent la majorité des victimes (86 % ou 2 016 personnes), suivis par les femmes (10 % ou 234 personnes) et les enfants de moins de 5 ans (4 % ou 94 personnes). Aucune catégorie socio-économique de la population n'a été épargnée. Le nombre de personnes tuées et blessées en 2022 a dépassé de loin celui enregistré en 2020 (1 640) et en 2021 (1 989)<sup>10</sup>. Les départements les plus touchés sont Ateppo (7 % ou 168), N'gurtu (9 % ou 211), Tissura (11 % ou 254) et Piru (14 % ou 321). Dans ces départements, 7 à 13 personnes en moyenne ont été tuées, blessées ou enlevées au cours des six derniers mois. Au total, 11 villages ont été presque entièrement détruits.



Parmi les zones les plus menacées figurent les villages ruraux des régions d'Ateppo, de Tissura, de Syle supérieure et de Lombardie, air de Piru, de Salla du Sud et de Solbei, en particulier les plus Sud (FPSS) et des commandements opérationnels des autor la suite de la décision du gouvernement d'approuver la loi et le financement des départements, dans une tentative d' guerre civile du Sorami.

Cette décision a encore exacerbé les tensions existantes ent lesquelles 1 478 victimes en moyenne ont été enregistrée agricole a coincidé avec la migration du bétail des nomad supérieure, de Piru et de Solbei. Les nomades accusent so pas respecter les routes migratoires ou de retourner dans originaires. Les personnes déplacées accusent les nomades ainsi que le suivi des personnes relevant de la compétence d été détruits au cours des six derniers mois, qu' environ 1 38

Les attaques armées ont pour effet de cibler directement ou in de santé et d'éducation. Le mécanisme de surveillance du des établissements de santé, contre 34 au trimestre préc nationale, en collaboration avec le groupe chargé de l'éduci y compris des cas de harcèlement d'enfants et d'enseig infrastructures ont cessé de fonctionner, empêchant les civ Tissura, de Piru et de Salla du Sud ne disposent d'aucune infr environ 20 % des infrastructures fonctionnent encore. E 345 581 personnes déplacées, a été contrainte de se déplac

RÉPUBLIQUE DE SORAMI | Décembre 2022

Une pression démographique accrue a été enregistrée spécifiquement dans les régions de Salla du Nord, de Salla de l'Est et de Canoa, en raison de l'absence de conflit dans ces zones, avec un afflux moyen de 32 500 personnes<sup>11</sup> par mois au cours des trois derniers mois. Cette tendance est particulièrement inquiétante, car elle augmente le nombre d'enfants non accompagnés (aucun chiffre officiel n'a encore été enregistré) et accroît les tensions dans les zones d'accueil. La possibilité de voir les tensions ethniques entre les Bantu et les Ahami s'étendre aux zones d'accueil, où réside normalement le groupe ethnique des Barba, est particulièrement inquiétante.

Pour atténuer la violence, les gouvernements d'Ateppo, de Tissura, de Piru et de Salla du Sud ont déployé sans succès des comités de coexistence pacifique, composés de chefs de communautés et d'autorités gouvernementales, afin d'apaiser les tensions et d'attirer les réfugiés dans les zones sereines. Dans les départements de Solbei, de Syle supérieure et de N'gurtu, le déplacement récent de forces combattantes composées de RAF et de RTI, en coordination avec le Comité régional de sécurité, a au contraire contribué récemment à une dislocation et à un meilleur dialogue entre les groupes armés et les acteurs humanitaires apportant une assistance.

Ce département a été coordonné avec le groupe des dirigeants ethniques qui, au niveau national, régissent historiquement les relations entre les différents groupes. Cela a été perçu comme une réaction à la montée en puissance d'un groupe d'insécurité interethnique local qui a commencé à séduire les dirigeants ethniques au niveau local pour préserver la cohésion sociale et la stabilité des villages ruraux dans lesquels ils vivent. Cette nouvelle tendance, associée à la décision du Conseil de sécurité d'allouer le mandat de l'ONU et d'accroître le déploiement des observateurs chargés de la protection des civils, pourrait avoir un effet positif sur le niveau de violence. Toutefois, cette amélioration n'est pas attendue pour le prochain semestre, car les chefs départementaux des groupes armés disposent d'une grande autonomie. Cependant, une amélioration pour le second semestre de l'année 2023 est possible.

**RISQUE 2** | Siège et entraves illégales aux déplacements

**RISQUE 3** | Violence basée sur le genre et violence entre partenaires intimes liées aux conflits

**RISQUE 4** | Expulsions forcées de personnes déplacées

**RISQUE 5** | Mutilations et blessures graves dues aux engins explosifs

Page 7

#### SOUS-TITRE STANDARD

Voir la [note explicative sur les risques de protection \(LIEN\)](#)

#### TABLEAU et GRAPHIQUES

Veuillez utiliser autant que possible le format standard fourni ici. Incorporez des tableaux et des graphiques en tant qu'images et ajoutez une bordure en pointillés dans les couleurs standard bleu/vert.

#### RISQUES DE PROTECTION

5 risques de protection au maximum.

### ORIENTATIONS SUR LE CONTENU

L'identification des risques de protection prioritaires repose sur une analyse des informations relevant des **pilliers 2, 3 et 4 du CAP** :

- **Menaces actuelles pour la population**
- **Effets de la menace sur la population**
- **Capacités existantes pour répondre aux menaces contre la protection**

Il s'agit ici de raconter l'histoire qui se cache derrière les risques de protection que vous avez identifiés. Les mises à jour de l'analyse de la protection doivent inclure les risques de protection les plus importants dans le pays au cours d'une période donnée [et non tous les risques de protection identifiés dans l'opération]. La définition des risques de protection devrait être basée sur les **15 risques de protection standard du GPC**. Vous trouverez des orientations supplémentaires sur la manière d'adapter et de garantir la pertinence contextuelle dans la [note explicative sur les risques de protection \(LIEN\)](#).

En élaborant une Analyse de Protection, l'opération dispose déjà d'une analyse ou d'une compréhension de la situation des principaux problèmes de protection dans le pays. Ils peuvent avoir été formulés différemment, d'une opération à l'autre, sous la forme de préoccupations, de problèmes, de besoins, de violations ou d'objectifs. Les 15 risques de protection standard fournis peuvent appuyer le processus analytique, ainsi que la réflexion collaborative avec les partenaires, les acteurs locaux, les domaines de responsabilité et les autres parties prenantes concernées sur la manière d'organiser les problèmes identifiés en matière de protection.

Vous trouverez des orientations supplémentaires pour rédiger cette section dans le [tutoriel sur l'analyse des risques de protection \(LIEN\)](#).

#### PRODUITS PRINCIPAUX

- **Menace pour la protection / violations et abus** (ce qui correspond au deuxième pilier du CAP). Précisez le type de menace, les acteurs responsables (individus, institutions, y compris étatiques et non étatiques), les droits de l'homme concernés et les facteurs qui déterminent leur comportement et leur attitude.
  - a) Expliquer si la nature de la menace a changé depuis la dernière mise à jour.
  - b) Souligner s'il y a eu un changement dans la zone géographique la plus touchée et expliquer pourquoi.
- **Effet de la menace sur la population** (ce qui correspond au troisième pilier du CAP)
  - a) Préciser les différents groupes de population, y compris les personnes handicapées et les personnes âgées, au sein de la population touchée et la manière dont les caractéristiques particulières, notamment la démographie, la situation géographique, les déplacements et l'exposition, influencent la manière dont les différents groupes sont susceptibles de subir les conséquences de la menace de manière différente.
  - b) Décrire les conséquences de la menace en termes d'impact primaire et secondaire. Il peut s'agir des conséquences physiques, sociales, psychosociales, matérielles et juridiques de la menace. Ici, vous devez également faire référence aux stratégies d'adaptation de la population touchée en réponse aux conséquences de la menace, et résumer brièvement comment les perceptions de la menace peuvent influencer les comportements.
- **Capacités à faire face à la menace** (ce qui correspond au quatrième pilier du CAP). Précisez comment la combinaison des capacités des individus et des ménages, des mécanismes locaux et des capacités institutionnelles nationales, ainsi que l'activité de réponse humanitaire en cours, sont en mesure d'atténuer l'impact des menaces identifiées en matière de protection.
  - a) Souligner comment les principaux aspects de la capacité / du manque de capacité contribuent à la gravité globale du risque.
  - b) Prendre note de tout changement de capacité susceptible d'influencer la stratégie de réponse nécessaire pour combler une lacune particulière.
  - c) Faire en sorte que le résumé et l'analyse des activités humanitaires soient succincts.

#### PARAGRAPHES

- Deux paragraphes résumant globalement l'analyse des risques de protection.
- Le risque de protection est présenté séparément à l'aide des sous-titres ci-dessous.

#### RISQUE N° DÉFINITION

#### SOURCES DE DONNÉES POTENTIELLES

##### Menace pour la protection / violations et abus

- Rôle et actions des autorités locales (collègues nationaux, organisations communautaires / ONG, population touchée)
- Analyse politique (protection des données des civils, universités, instituts de recherche politique, etc.)
- Informations de gouvernance sur la santé et la responsabilité des institutions (programmes de développement, programmes de renforcement des capacités, etc.)
- Données d'analyse des conflits (programmes de consolidation de la paix, suivi des droits de l'homme, etc.).

##### Effets de la menace sur la population

- Besoins humanitaires (tendances de l'aperçu des besoins humanitaires / du plan de réponse humanitaire, méthode d'évaluation rapide initiale groupée, évaluation multisectorielle des besoins, autres analyses multisectorielles, etc.)
- Données socio-économiques (secteur de la sécurité alimentaire, programmes d'analyse de la pauvreté, programmes monétaires)
- Conséquences matérielles (acteurs du domaine de responsabilité relatif au logement, à la terre et à la propriété, secteur des abris, etc.)
- Conséquences sociales et psychosociales (santé mentale et soutien psychosocial, secteur de la santé, acteurs de la lutte contre la VBG, secteur de l'éducation, etc.)

##### Capacités pour répondre à la menace

- Programmes humanitaires en cours (aperçu des besoins humanitaires / plan de réponse humanitaire / suivi des programmes humanitaires, statut/rapports de référence, etc.)
- « Capacités non enregistrées » locales (collègues locaux, organisations communautaires / ONG, réseaux de la diaspora, etc.)
- DIH/DIDH (Coordonnateur Humanitaire / Coordonnateur résident, acteurs DIH/DIDH, ONG, etc.)
- Institutions locales et analyse budgétaire (programmes de développement, programme de renforcement des capacités, données interclusters, etc.)

## RÉPONSE

LONGUEUR MAX. : 1 PAGE

RÉPUBLIQUE DE SORAMI | Décembre 2022



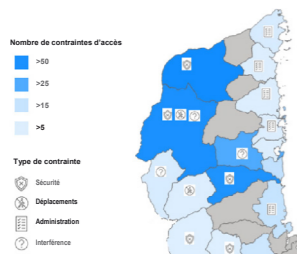
### RÉPONSE

#### PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

En février 2022, 32 partenaires de protection s'occupaient de la protection de plus de 3 millions de personnes. Environ 250 000 personnes (46 % d'hommes, 54 % de femmes, 35 % d'enfants, 9 % de personnes handicapées et 22 % de personnes âgées) ont été touchées en janvier et février 2022. 79 % d'entre elles sont originaires de Tissura et Piru et sont principalement dans les grandes villes d'Arum, Mailo, Sarwa et Sakelle, dans des sites pour PDI. 80 % des services de protection concernaient la prévention de la VBG ainsi que l'atténuation des risques, la sensibilisation et la SMSPS.

En décembre 2021, la première intervention humanitaire sur les engins explosifs dans les zones contrôlées par le RSPT a été lancée dans le cadre de la réponse coordonnée par l'EHP, après des années d'intenses négociations. Une nouvelle ONGI de lutte contre les mines a également été enregistrée à Arum, ce qui a permis de renforcer les capacités d'enquête et de déminage. L'action de lutte contre les mines reste cependant gravement sous-financée.

#### DÉFIS ET ACTIONS LIÉS À L'ACCÈS



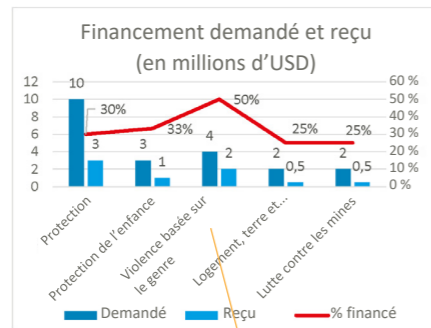
INTERFÉRENCE AVEC L'ASSISTANCE	INCIDENTS DE SÉCURITÉ
78	47
+13 %	+33 %
-20 %	+30 %

La sûreté et la sécurité restent une priorité, aux points de rassemblement et dans les zones de résidence de Manura et de Solbei. L'absence d'efforts politiques efficaces pour résoudre les conflits intercommunautaires, notamment entre les Runis et les Alemi, laisse la population plongée dans la peur et l'insécurité, en particulier dans les régions de Railey, Sonrli, Syle supérieure et Lombardie.

EFFORTS ENTREPRIS POUR SÉCURISER L'ACCÈS	
NÉGOCIATION AVEC LES PORTEURS DE DEVOIRS / ACTEURS ARMÉS	14
PLAIDOYER	3
SUIVI ET CONFORMITÉ	7

#### LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE

En décembre 2021, les interventions humanitaires sur les engins explosifs à Mailo et Sarwa ont pris fin. Malgré une nouvelle ONGI luttant contre les mines dans la région, l'action contre les mines est fortement réduite. Dans les régions de Manura, Solbei et Railey, le nombre de victimes de violations des droits de l'enfant a fortement augmenté, ce qui accroît la pression sur les partenaires de la protection de l'enfant. Ces derniers mois, 20 % des cas n'ont pas été traités. Depuis juin, les gouverneurs de Rusa, Ateppo et N'gurtu ont introduit de nouvelles règles pour acheminer l'aide, notamment pour le choix des bénéficiaires et le contrôle des partenaires. Les partenaires des Clusters ont interrompu leurs opérations pour éviter de nuire à la population. Le retard dans les allocations du CERF a perturbé les services de protection de l'enfant et de lutte contre la VBG dans les régions de Tissura et de Syle centrale.



Page 8

#### PERSONNES ATTEINTES

Si possible, incluez une carte ou une visualisation graphique de la population atteinte au cours de la période couverte par l'Analyse de Protection. Veillez à fournir un compte rendu ciblé de la population touchée en fonction des risques de protection identifiés par l'analyse. Format fourni ici.

#### VISUEL STANDARD

##### ACCÈS POUR LA PROTECTION

Incluez une carte des contraintes d'accès pour la protection. Si celle-ci n'est pas disponible, envisagez d'inclure la dernière mise à jour de l'OCHA sur l'accès humanitaire ou incluez une carte ou un graphique alternatifs illustrant les zones clés et les contraintes d'accès à la population. Format fourni ici.

#### VISUEL STANDARD

##### CONTRAINTES D'ACCÈS pour la PROTECTION

Fournissez les données disponibles sur les contraintes d'accès pour les acteurs de la protection. Utilisez l'OCHA ou toute autre source secondaire disponible, si aucun suivi n'est disponible dans le Cluster Protection.

#### EFFORTS EN MATIÈRE D'ACCÈS

Fournissez des chiffres absolus sur les efforts déployés par le Cluster Protection et ses partenaires pour garantir l'accès aux populations touchées et leur permettre d'accéder aux services de protection.

#### VISUEL STANDARD

##### LACUNES CRITIQUES

Incluez un graphique visuel sur les lacunes critiques en termes de services, de population atteinte ou de financement par domaine d'activité. Format fourni ici. Il est conseillé de présenter les lacunes en matière de personnes atteintes ou de services pour la période donnée, étant donné que les lacunes en matière de financement sont normalement comblées par d'autres moyens.

### ORIENTATIONS SUR LE CONTENU

#### INTRODUCTION

Cela correspond aux informations, rapports et données liés aux questions « qui, quoi, où, quand et pour qui ». L'objectif de cette section est de mettre en évidence les capacités actuelles du secteur de la protection dans le contexte, à différents niveaux. La section doit fournir des perspectives narratives ciblées des aspects clés liés aux opérations qui montrent les défis actuels et les opportunités qui requièrent une attention mondiale.

#### PARAGRAPHES

Organisez le contenu du sous-titre, sans dépasser la longueur d'une page. Si, au cours de la période couverte par l'Analyse de Protection, des contraintes majeures pèsent sur l'accès et les opérations et s'il est important de fournir une analyse plus détaillée de la manière dont les contraintes et les obstacles entravent la réponse, cette section peut être étendue à 2 pages.

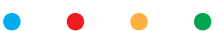
#### PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

#### DÉFIS EN MATIÈRE D'ACCÈS

#### LACUNES CRITIQUES

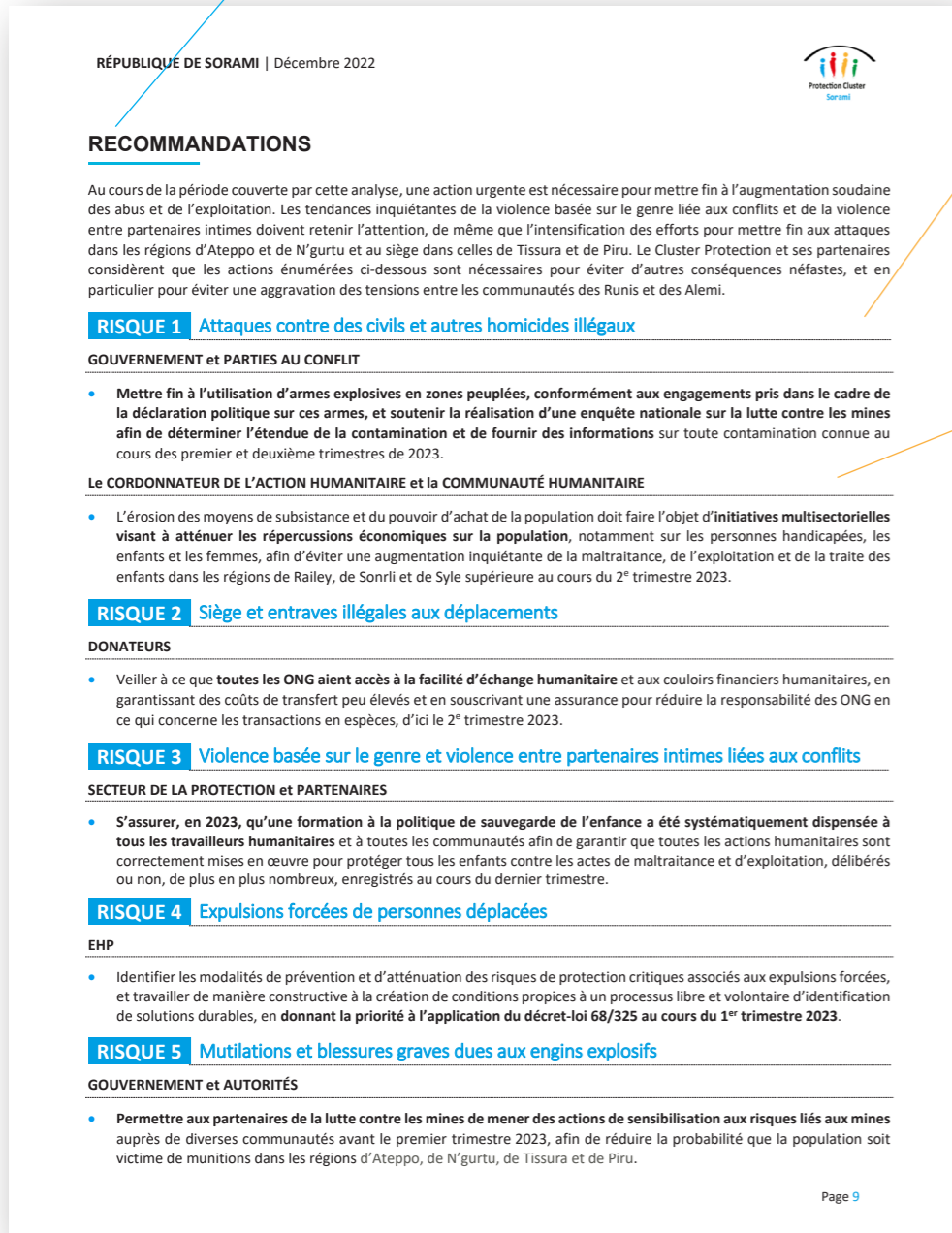
#### PRODUITS PRINCIPAUX

- **Progrès réalisés en matière de protection.** Fournissez un compte rendu des contributions et des progrès principaux réalisés en termes d'activités de protection contribuant à traiter les risques de protection analysés dans les mises à jour de l'analyse de la protection (par zone géographique). Indiquez les faits marquants contribuant à renforcer les recommandations et les messages (par exemple, les programmes de protection communautaire dans les régions A et B ont touché XX personnes et contribuent à réduire le nombre d'incidents de sécurité). RECOMMANDATION CONNEXE : développer les programmes de protection communautaire dans les régions C et D afin de réduire l'impact des incidents de sécurité).
- **Défis en matière d'accès.** Donnez un aperçu des principales difficultés d'accès propres aux acteurs de la protection, ou des domaines dans lesquels l'accès aux principaux services de protection est plus difficile pour la population touchée. Indiquez 1 à 2 facteurs clés qui entravent l'accès. Si possible, incluez les progrès ou les actions spécifiques prises par le Cluster Protection et les partenaires pour assurer l'accès aux populations touchées et l'accès aux services de protection par les populations touchées.
- **Lacunes critiques.** Utilisez cette section pour mettre en évidence une ou plusieurs lacunes critiques en termes de réponse et de services de protection. Ne vous concentrez pas uniquement sur l'attribution ou les demandes de financement. Cette section devrait permettre de mettre en évidence un domaine de travail essentiel pour faire face aux risques de protection identifiés.



## RECOMMANDATIONS

LONGUEUR MAX. : 2 PAGES



### SOUS-TITRE STANDARD

#### RISQUE DE PROTECTION

Organisez les recommandations par risque de protection identifié.

### SOUS-TITRE STANDARD

#### CIBLES

- Organisez les recommandations par cible.
- Utilisez un ou plusieurs sous-titres suggérés.
- Le libellé peut être adapté (par exemple : GOUVERNEMENT DE SORAMI ou MINISTÈRE DE)
- Les quatre groupes généraux de cibles doivent être gérés séparément.

## ORIENTATIONS SUR LE CONTENU

### INTRODUCTION

Les actions recommandées doivent être équilibrées entre le plaidoyer et les opérations. L'analyse conjointe avec les partenaires, les domaines de responsabilité, les acteurs locaux et les organisations de personnes handicapées devrait guider l'identification d'un large ensemble de recommandations. L'Analyse de Protection doit servir à présenter uniquement les recommandations clés pour la période donnée, en faisant référence de manière pertinente à l'analyse présentée.

### PARAGRAPHES

- Recommandations organisées par risque de protection.
- 1 paragraphe par recommandation, en utilisant les sous-titres propres à la CIBLE.
- Sélectionnez les cibles pertinentes. Il n'est pas obligatoire de fournir des recommandations pour chaque cible.

### RISQUE N° DÉFINITION

### GOUVERNEMENT / AUTORITÉS / AUTORITÉS DE FACTO / PARTIES AU CONFLIT

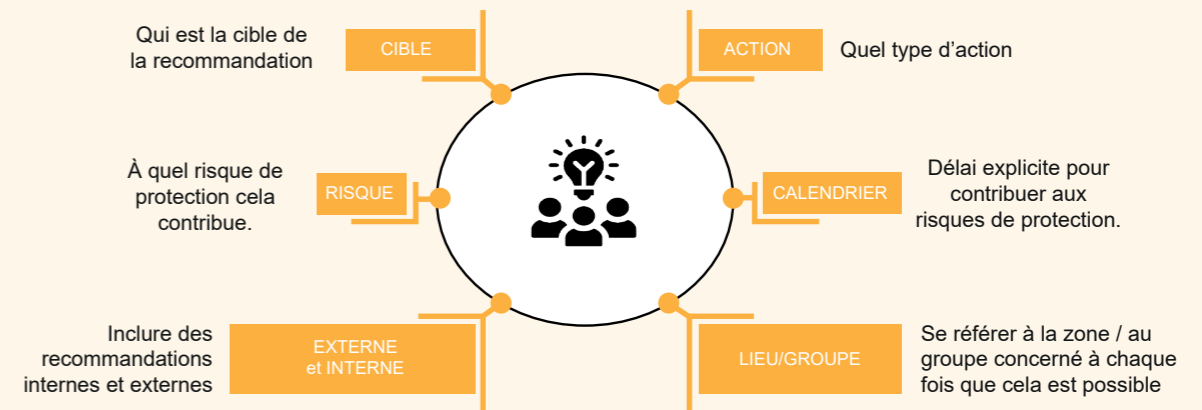
### DONATEURS / ÉTATS MEMBRES

### COORDONNATEUR RÉSIDENT / COORDONNATEUR HUMANITAIRE / EHP / COMMUNAUTÉ HUMANITAIRE / PARTENAIRES HUMANITAIRES / AUTRES CLUSTERS

### SECTEUR DE LA PROTECTION / ACTEURS / PARTENAIRES / DOMAINES DE RESPONSABILITÉ

### PRODUITS PRINCIPAUX

- Recommandations pour chaque risque de protection.** Fournissez des recommandations clés pour chaque risque de protection inclus dans l'Analyse de Protection.
- CIBLES.** Indiquez qui est/ont la/les cible(s). Incluez des acteurs/organes spécifiques.
- CALENDRIER** Indiquez la période à laquelle cette recommandation devrait être adoptée. Si nécessaire, expliquez brièvement la raison pour laquelle les recommandations devraient être adoptées dans le délai suggéré. Il n'est pas nécessaire d'être trop précis (mois, date), mais il est important d'indiquer une période (1<sup>er</sup>/2<sup>e</sup> trimestre, fin de l'année, etc.) afin de suivre et de mettre à jour la recommandation dans les futures mises à jour de l'analyse de la protection.
- ZONE GÉOGRAPHIQUE.** Dans la mesure du possible, essayez d'être précis sur les zones géographiques. Dans le cas de situations nationales, essayez d'indiquer où cette recommandation peut être particulièrement importante, par rapport à l'analyse pour la période de référence donnée.



## ANALYSE DE PROTECTION BRÈVE



RÉPUBLIQUE DE SORAMI  
Analyse de Protection | Décembre 2022

### RÉSUMÉ

Une quatrième saison des pluies consécutive sans précipitations suffisantes a poussé certaines parties de Sorami (RS) au **bord de la famine**. Tout au long de l'année 2022, les **graves sécheresses, les conflits, les expulsions forcées** ont eu un effet cumulatif dévastateur sur les capacités d'adaptation et les vulnérabilités aggravant ainsi l'impact des risques de protection existants. Depuis janvier 2022, les récents conflits dans **N'gurtu, Solbei, Tissura, Ateppo, Piru** et dans d'autres régions, associés à des inondations sans précédent dans **Solbei, Tissura et Piru**, n'ont fait qu'annuler une grande partie des progrès réalisés grâce à l'aide humanitaire en 2021. La situation exige une intensification des efforts pour éviter des conséquences catastrophiques au 1

- Les risques de protection nécessitant une attention immédiate au cours de la période couverte par cette analyse :
1. **Attaques contre des civils et autres homicides illégaux**
  2. **Siège et entraves illégales aux déplacements**
  3. **Violence basée sur le genre et violence entre partenaires intimes liées aux conflits**
  4. **Expulsions forcées de personnes déplacées**
  5. **Mutilations et blessures graves dues aux engins explosifs**

### ACTION URGENTE

Une action urgente est nécessaire pour mettre un terme aux stratégies d'adaptation négatives émergentes, motivées par l'augmentation de l'insécurité alimentaire, les conflits, les tensions pour les ressources naturelles et la hausse sans précédent des abus et de l'exploitation qui ont été identifiés. Il est de la plus haute importance

- Garantir l'acheminement en temps voulu de l'aide humanitaire en début janvier 2023, et permettre le dialogue et la coordination avec l'UNAMS pour
- Élaborer une réponse d'urgence intersectorielle conjointe visant spécifiquement d'interventions communautaires, du déploiement d'agents de négociation et

### INTRODUCTION

L'Analyse de Protection brève est un format permettant d'élaborer une Analyse de Protection dans une version plus courte. Toutes les orientations fournies dans ce tutoriel pour la norme d'Analyse de Protection sont valables pour l'analyse brève.

Le Cluster Protection devrait procéder à une analyse trimestrielle de la protection avec les domaines de responsabilité, les principaux partenaires opérationnels et les parties prenantes concernées afin de mettre à jour le contexte de la protection, l'analyse des risques et des besoins, et de revoir la cartographie de la gravité, les personnes dans le besoin et la cible en conséquence. Au cours d'une année, l'Analyse de Protection brève peut appuyer l'élaboration d'analyses et de mises à jour rapides reprenant les résultats des processus d'analyse collective trimestriels en cours.

L'Analyse de Protection brève peut être adaptée par le Cluster Protection en fonction de ses besoins pour présenter des situations de protection spécifiques dans le contexte. L'Analyse de Protection brève peut être **thématique** (elle se concentre sur un domaine de préoccupation spécifique ou fournit une perspective de protection sur une situation humanitaire dans le pays, par exemple la sécurité alimentaire), **infranationale** ou prendre la **forme d'une mise à jour** d'un risque de protection identifié dans une Analyse de Protection nationale déjà publiée.

Lors de la rédaction d'une Analyse de Protection thématique, il est recommandé d'établir un lien entre le thème et les risques de protection. Il peut s'agir d'un aspect particulier de la thématique qui entraîne un risque de protection correspondant, et/ou des effets thématiques particuliers des risques de protection identifiés.

### SECTIONS

L'Analyse de Protection brève comporte les mêmes sections qu'une analyse standard. Elles sont cependant plus courtes :

- **Résumé**, intégré dans la couverture afin de donner une image immédiate des résultats.
- **Contexte**, non pas une analyse globale du contexte. Seuls les faits marquants de la période.
- **Risques de protection**, non pas une analyse complète. Uniquement les **TENDANCES MAJEURES** et les **IMPACTS LES PLUS GRAVES** pour la période.
- **Réponse**, non pas un aperçu complet. Uniquement des mises à jour essentielles sur les progrès en matière de protection et les principales contraintes.
- **Recommandations**, non pas l'ensemble des recommandations. Uniquement les recommandations essentielles dans la période donnée.

### PRODUITS PRINCIPAUX

- **Tendances lourdes**. Lors d'une crise, des tendances lourdes peuvent soudainement affecter la population à plus grande échelle. Il peut s'agir de déplacements, de pénurie alimentaire, de situations socio-économiques ou autres. L'Analyse de Protection brève peut aider à l'élaboration de l'analyse propre à la protection des tendances communes à l'ensemble de la situation humanitaire.
- **Mises à jour**. Après l'élaboration d'une Analyse de Protection standard, il se peut que les risques de protection identifiés ne changent pas brusquement en termes de présence et de propagation. Leur impact, leur fréquence ou leur ampleur peuvent toutefois changer dans des zones géographiques spécifiques en relation avec certains groupes de population ou peuvent être affectés par des situations spécifiques. L'Analyse de Protection brève peut être utilisée pour fournir des mises à jour régulières sur l'état des risques de protection identifiés dans une Analyse de Protection standard.
- **Analyse éclair**. L'Analyse de Protection brève peut être utilisée pour fournir une brève mise à jour des risques de protection dans des situations d'urgence soudaine (par exemple, inondations, tremblements de terre, mouvements soudains de population, etc.).
- **Thèmes abordés**. Les Clusters Protection, les domaines de responsabilité et les partenaires peuvent juger nécessaire de fournir une analyse thématique ciblée sur des aspects susceptibles d'affecter les risques de protection identifiés, ou de mettre en évidence un domaine de travail spécifique demandant une attention particulière.

